

Le mag PRO

10/19 - N°2

ACTUS & RÉGLEMENTATION

PAGE 2

DOCUMENT UNIQUE

Zoom sur une situation de travail : le nettoyage de l'habitable

PAGE 3

RESSOURCES HUMAINES

La visite médicale

PAGE 4

QUART D'HEURE SÉCURITÉ

Prévenir les dangers liés à la chute de plain-pied

PAGE 6

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Comment maintenir l'ensemble de vos salariés dans l'emploi ?

PAGE 8

OUTIL TECHNIQUE

La servante : un outil fonctionnel

PAGE 10

SANTÉ

Prévenir et agir face aux comportements addictifs en entreprise

PAGE 11

« La prévention des TMS préserve la santé des salariés et favorise la rentabilité de l'entreprise »

Pierre VONIC, gérant de la carrosserie VONIC

PARTAGE DE BONNES PRATIQUES PAGE 5

NOUVEAU !

À partir de janvier 2020, recevez la e-newsletter PRO de IRP AUTO Solidarité-Prévention. Rendez-vous dès maintenant dans votre espace Solidarité-Prévention en ligne ou écrivez-nous à solidariteprevention@irpauto.fr.



SOLIDARITÉ
PRÉVENTION

Pierre VONIC

« La prévention des TMS **préserve la santé** des salariés et favorise la rentabilité de l'entreprise »

Dans sa carrosserie de Villefranche-sur-Mer (06), Pierre VONIC mène une démarche active de prévention des risques professionnels, et notamment des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Il en explique les ressorts au mag PRO.



Pourquoi avoir lancé une démarche de réduction des risques de TMS ?

1 Que vous soyez carrossier, peintre ou mécanicien, les différentes activités exercées en atelier sollicitent de manière répétée certaines parties du corps, créant ainsi de la fatigue. La répétition de ces gestes augmente le risque de développer des troubles musculo-squelettiques.

Par exemple, au cours de ces dernières années mon mécanicien s'est plaint de maux de dos, et j'ai moi-même eu plusieurs tendinites.

Ainsi, il me paraît essentiel de m'attaquer au problème des TMS pour préserver la santé de mes salariés et améliorer leurs conditions de travail. J'espère également que cela permettra de les fidéliser et d'éviter de les voir changer de métier.

2 Quelles actions avez-vous menées ?

Dans un premier temps, j'ai agrandi mon entreprise afin d'offrir davantage de confort à mes salariés. Notre espace était en effet saturé et nous nous gênions beaucoup dans notre travail. J'ai acheté deux locaux accolés au principal, et nous sommes ainsi passés de 250m² pour 7 à presque 400m² pour le même nombre de personnes. Nous en avons profité pour changer tous les ponts élévateurs, la ca-

bine de peinture (qui ventilait mal) et notre compresseur (qui était trop bruyant).

Par ailleurs, j'ai sollicité IRP AUTO Solidarité-Prévention pour réaliser un diagnostic des activités susceptibles d'engendrer des TMS. Cette étude m'a permis d'avoir une réflexion plus proche du terrain, et j'ai pu ainsi identifier les actions à mener pour réduire les risques de TMS. L'intervenant ergonome m'a également accompagné pour réaliser la demande de financement TMS Pros auprès de la CAR-SAT* pour l'achat de matériel.

3 Quels sont les résultats de ces actions ?

Grâce au dossier réalisé avec IRP AUTO Solidarité-Prévention, j'ai pu bénéficier d'une aide financière TMS Pros de la CARSAT à hauteur de 25 000 €. J'ai donc investi dans du matériel nous permettant de travailler dans les meilleures conditions possible : un tour à jante numérique, une cabine de sablage pour jantes, une machine à pneus automatisée et un nouveau pont élévateur.

Cette démarche a une double conséquence positive : elle préserve la santé des salariés et favorise la rentabilité de l'entreprise. Les machines nous font en effet gagner du temps et l'internalisation de certaines activités nous permet de supprimer des coûts.

4 Avez-vous suivi d'autres recommandations ?

Tout à fait. J'ai organisé des sessions de formation sur l'utilisation des nouveaux équipements, et mes salariés ont été sensibilisés aux bonnes pratiques de gestes et postures. Pour anticiper les besoins en matière de prévention des risques, certains de mes employés ont suivi une formation sur la mise en sécurité des voitures électriques et hybrides.

Enfin, deux autres interventions vont être réalisées par IRP AUTO Solidarité-Prévention pour sensibiliser les salariés aux risques liés au bruit ainsi qu'à l'utilisation des produits chimiques.



IRP AUTO Solidarité-Prévention vous accompagne dans vos démarches de prévention.

Découvrez notre offre PRÉVENTION DES TMS: Conseil, Diagnostic et Accompagnement.

Contactez nos équipes :



solidariteprevention@irpauto.fr



N°Cristal 09 69 39 02 45

APPEL NON SURTAXE

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30, et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

* Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail